

à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. La Division collabore avec les institutions d'enseignement et avec les particuliers qui poursuivent des recherches commerciales.

Division de l'économique.—La Division de l'économique étudie continuellement la situation du commerce au Canada. A cette fin, il lui faut analyser les tendances du commerce extérieur et évaluer leurs répercussions sur le développement économique au Canada. Les autres aspects de la situation économique en général qui font l'objet d'une étude sont les placements, la consommation, la production, les prix, le revenu et l'emploi ainsi que les conditions régnant dans les industries et les régions.

Division de l'expansion industrielle.—Cette Division coordonne l'assistance offerte par le gouvernement fédéral à l'établissement de nouvelles industries au Canada. A cette fin, elle fournit des renseignements sur une foule de questions relatives à l'établissement des industries et aide à résoudre les nombreux problèmes d'ordre particulier qui se posent aux hommes d'affaires du Canada et de l'étranger.

La Division vient aussi en aide aux sociétés établies qui désirent se lancer dans la fabrication de nouveaux produits. Elle étudie aussi les demandes de renseignements venant de sociétés et de particuliers de l'étranger au sujet de la fabrication de produits au Canada en vertu d'une licence ou moyennant redevance, et les signale aux fabricants canadiens intéressés à la fabrication d'articles supplémentaires.

La Division fait fonction de conseiller de la Division de l'immigration du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration en ce qui concerne l'admission de particuliers, autres que ceux des pays du Commonwealth et des États-Unis, qui désirent établir de nouvelles industries au Canada.

La Section travaille en collaboration étroite avec un vaste ensemble d'organisations réparties dans tout le Canada et comprenant les services d'expansion industrielle des provinces, municipalités, chemins de fer, banques, sociétés d'énergie, chambres de commerce et *boards of trade* ainsi que l'Association des manufacturiers canadiens.

Division de l'information.—La principale fonction de la Division est de faire connaître l'aide que les exportateurs et importateurs peuvent obtenir du ministère du Commerce. La Division est aussi chargée de faire mieux comprendre au public combien le commerce importe au bien-être du Canada. Aux exportateurs actuels et éventuels, elle signale les occasions d'écouler leurs marchandises sur les marchés étrangers; aux importateurs, elle indique les sources où ils peuvent se procurer les matières premières et les denrées qui n'existent pas au Canada. Le principal organe de propagande dont elle dispose est la publication hebdomadaire du Service du commerce extérieur, le "*Commerce extérieur*", où sont reproduits les rapports des commissaires du commerce sur la situation particulière de leur territoire, des articles rédigés par des fonctionnaires du bureau principal et des économistes du Bureau fédéral de la statistique, des nouvelles et des graphiques montrant les tendances du commerce. Des communiqués sont rédigés et distribués aux journaux du pays et de la matière semblable destinée aux journaux étrangers est envoyée aux commissaires du commerce. La Division publie des feuillets et des brochures renfermant des renseignements supplémentaires sur les sources d'approvisionnements et les marchés étrangers ainsi que sur les documents, les règlements et les restrictions de l'étranger concernant le commerce. Elle aide les correspondants des journaux